



## DÉCÈS DU TITULAIRE D'UN PER

# Quelles règles et quelle fiscalité pour vos proches ?

Que devient votre PER en cas de décès avant la retraite ? Entre le régime bancaire soumis au droit commun et le régime assurantiel plus avantageux, la fiscalité de transmission varie fortement selon le contrat et l'âge du souscripteur. Le point sur la fiscalité et les exonérations.

Comme 13 millions de Français, vous avez souscrit un Plan d'Épargne Retraite (PER), ou vous envisagez d'en ouvrir un. Savez-vous ce que va devenir votre compte si vous décédez, et comment vos héritiers vont en bénéficier ?

### Le décès clôt le contrat

Tout d'abord : le décès du titulaire d'un PER avant l'échéance de son départ en retraite, clôt le contrat. Mais la situation est différente selon le type de PER souscrit.

#### • PER Bancaire

Avec un PER bancaire, les sommes épargnées rentreront dans votre succession. Elles seront partagées entre vos héritiers, au prorata des droits successoraux de chacun et imposées selon le droit commun des successions.

#### • PER assurantiel

Avec un PER assurantiel, c'est le régime fiscal de l'assurance vie, plus favorable, qui s'appliquera, mais avec des différences selon votre âge à votre décès :

- si vous décédez avant 70 ans, chaque bénéficiaire sera imposé pour la part qui excède 152 500 € à un prélèvement de 20 %, porté à 31,25 % au-delà de 700 000 € ;
- si vous décédez après 70 ans, un abattement de 30 500 € à partager entre tous vos bénéficiaires, sera appliqué au montant du plan.

Quelle que soit la nature de votre PER et quel que soit votre âge de décès, les sommes reçues par vos bénéficiaires qui seront exonérés de droits de succession (conjoint, partenaire de PACS...) échapperont à toute imposition.

### BON À SAVOIR

**Si vous êtes titulaire d'un PER et que vous décédez après la liquidation de votre plan en capital, le régime fiscal indiqué ci-dessus s'applique aux cotisations versées non récupérées de votre vivant.**

**En revanche, l'épargne restante sera perdue en cas de sortie en rente viagère, sauf si vous avez opté pour une rente réversible.**

### Découvrez notre e-série pour décrypter le PER

#### Cliquer ici

<https://amphitea.com/e-serie/comprendre-le-peri/>

#### AU SOMMAIRE

##### Épisode #1

Quelle gestion financière pour votre contrat ?

##### Épisode #2

Quelle disponibilité pour mon épargne ?

##### Épisode #3

Une rente viagère à titre gratuit ou à titre onéreux ?

##### Épisode #4

Tout savoir (ou presque) sur la transférabilité

##### Épisode #5

Match PERP/PERI : conseils et réflexion s'imposent

##### Épisode #6

Un plan, trois compartiments

##### Épisode #7

Une sortie du PERI en rente ou en capital

